



## CONTEXTE

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Vire s'appuie sur deux Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), qui sont celui de l'Orne moyenne, approuvé en 2011 et celui de la Vire qui est en cours d'approbation.

Actuellement, le PLUi est en phase de zonage et de règlement, il devrait être approuvé à l'horizon 2015.

Il s'appuie également sur les dispositions du SCOT du Bocage Virois.



### Ce que dit le SAGE Orne moyenne :

Dans son **objectif A2.1**, le SAGE prévoit de **préserver et restaurer les « systèmes fonctionnels haies/talus/fossés »** au travers des documents d'urbanisme.

- Pour assurer la compatibilité avec cet objectif, les collectivités territoriales pourront **identifier ces systèmes fonctionnels** et **pourront les protéger** en tant qu'éléments remarquables (art. L 123-1-5, 7°), soit en Espaces Boisés Classés (art. L 130-1) ou en tant qu'éléments à préserver comme identifiés aux articles R. 421-23 i) et R. 421-28 (pour les cartes communales).
- La structure porteuse du SAGE réalise une **étude des secteurs prioritaires** pour la prévention de l'érosion-ruissellement du territoire.

### Ce que prescrit le SCOT du Bocage Virois :

- **Un inventaire de la trame de haies végétales** et de boisements couplé à une **concertation avec les propriétaires et les exploitants** de ce patrimoine boisé. Le public est également informé et sensibilisé afin de le faire participer au déroulement de l'inventaire.
- Les PLU pourront soutenir et guider, avec les acteurs du secteur, les initiatives d'exploitants agricoles visant à : proposer une **gestion raisonnée et durable de la trame bocagère** (entretien et exploitation des haies ou boisements et faire des **programmes de plantation** de renouvellement du patrimoine boisé)

## 1 Méthodologie pour la concertation

Une méthodologie a été mise en place par différents acteurs (SAGE Vire, Chambre d'agriculture, DDTM...), définissant :

- La création d'une **commission intercommunale** constituée d'un référent de chaque commune, d'un représentant de la CDC, du SAGE, de la Chambre d'Agriculture et des services de l'État
- La création de **commissions communales (8 au total)**. La CDC demande à chaque commune de créer sa propre commission (élus, agriculteurs, propriétaires...). Elle est en charge de l'inventaire terrain découpé en secteurs.
- **Exposition** en mairie du rendu cartographique, avec l'envoi d'un **courrier à l'ensemble des agriculteurs**. Un article dans la presse locale a été diffusé ainsi qu'un article sur le site de la Chambre d'Agriculture 14.

## 2 Méthodologie pour l'inventaire des haies

- Un partenariat avec le **lycée agricole de Vire** pour inventorier les haies sur cette commune et sensibiliser les élèves à la question de la protection du bocage.
- Découpage des communes, sur photo-aériennes de 2009, en différents secteurs. Des groupes de 2/3 personnes réalisent l'inventaire sur chaque secteur.
- Un tableau de recueil de données et un **livret explicatif** est fourni à chaque groupe. L'inventaire dure **2 mois environ**. Différents critères ont été établis : état de la haie, nombre de strates, présence de talus, sa position, présence de pente, d'un cours d'eau... C'est un **inventaire qualitatif** afin de **mesurer l'état du bocage**.
- **Cartographie sous SIG et analyse** par le bureau d'études



## QUELQUES MOTS DE GILLES MALOISEL, MAIRE DE COULONCES

« Il faut de la pédagogie et du temps pour mener à bien ce projet et que tout les acteurs soient concernés »,  
« La majorité des agriculteurs sont partants pour ce projet même s'il y a toujours quelques dérives »,  
« S'il n'y a pas l'aspect volontaire dans la démarche, on se retrouve avec l'effet inverse »,  
« Quand on veut aboutir à quelque chose, il ne faut pas que cela soit la loi qui l'oblige, sinon cela ne fonctionne pas »

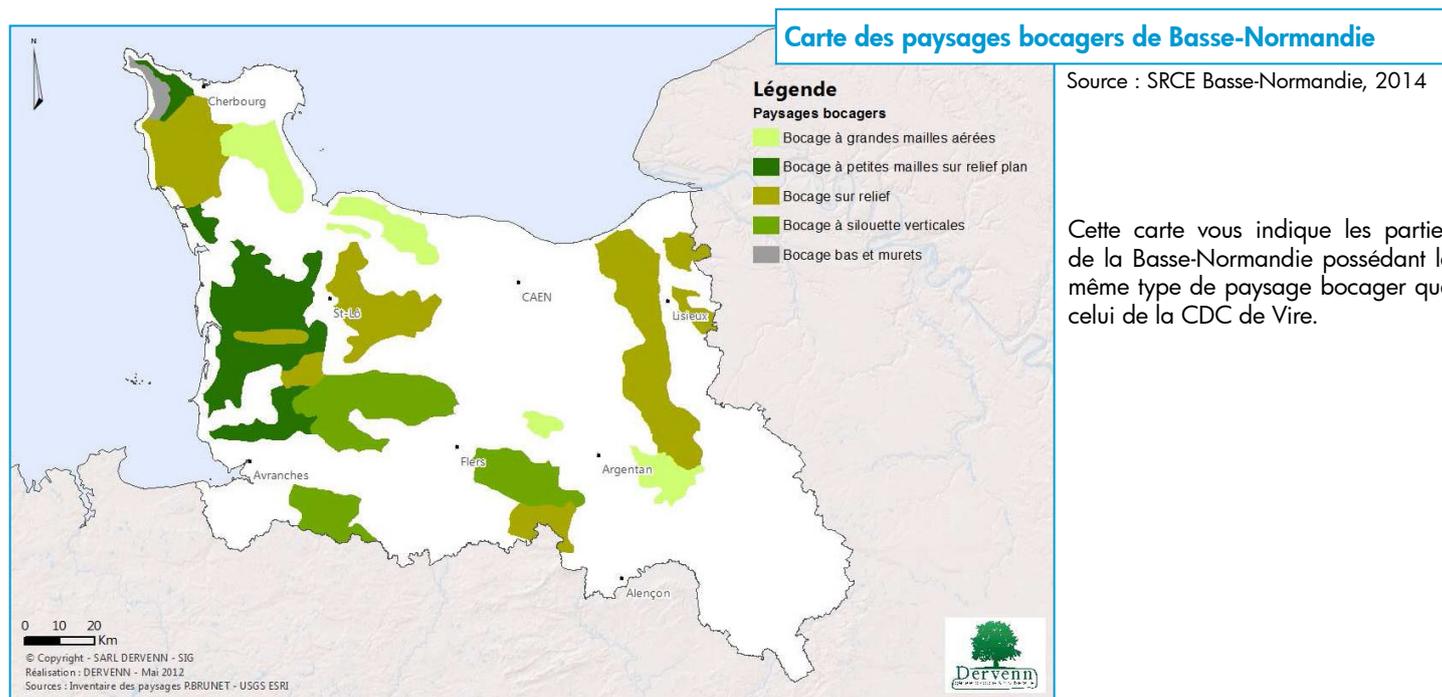


### Aujourd'hui sur le territoire, il y a :

- Un inventaire des haies qui a **bien fonctionné** dans l'ensemble des communes du territoire, 1000 km de haies inventoriées, ce qui fait une densité de **70 mètres-linéaires/hectare**. 200 km de haies seront protégées dans le cadre du PLUi au titre de la loi paysage, et non au titre des EBC.
- L'inventaire complet (cartographie, réunions, inventaire...) a coûté **10 000 euros** environ, pris en charge intégralement par la CDC de Vire.

### Et après ?

- Un **technicien bocage devrait être recruté** afin de gérer tout le suivi de l'inventaire et promouvoir la mise en place des **Plans de Gestion du Bocage** sur le territoire de la CDC de Vire.
- La CDC souhaite mettre en place des **démarches volontaires** et une **discussion toujours plus concrète** avec les agriculteurs.
- Elle souhaite également développer les **actions de replantation sur les communes** les plus touchées par la dégradation du bocage (exemple des communes de Coulonces et de Roullours).



### Autres communes de la CDC ayant suivi la même démarche de partenariat avec le lycée agricole de Vire :

- Coulonces
- Roullours

## CONTACTS

- Eric James, chargé d'urbanisme à la CDC de Vire
- Gilles MALOISEL, maire de Coulonces
- Nicole DESMOTTES, maire de Roullours

